



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 23  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

**Absents excusés :**

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON.

**Absents :**

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maël DIONG

### URBANISME-FONCIER

#### DL.24.044 - ZAC des Jardins du Bourg : Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) pour l'année 2023

**Claude FLEURY expose :**

Par la convention publique d'aménagement du 11 octobre 2004 puis le traité de concession du 4 décembre 2013 et son avenant en date du 14 novembre 2022, la commune d'Ingré a concédé à la SEMDO l'aménagement de la ZAC des « Jardins du bourg », étendue sur 35 hectares environ depuis le centre-bourg, et portant la création d'environ 600 logements,

En application de l'article 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SEMDO est tenue d'adresser annuellement à la ville un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) pour l'opération qui lui est confiée.

Le Conseil Municipal est donc informé de l'état d'avancement global de la ZAC :

- Acquisition par la SEMDO de la parcelle WN 27 sur la tranche 4 pour 33.000€,
- Finitions de voiries en tranche 3 et poursuite de la viabilisation de la tranche 4,
- Livraison et entrée en service du programme de 32 logements sociaux des Résidences de l'Orléanais – rue Geneviève Anthonioz de Gaulle,

Au niveau de la commercialisation, 19 actes de ventes ont été signés en 2023 soit 18 pour des lots à bâtir individuels de la tranche 4 et l'acte de vente des lots D1 et D7 auprès de la SCCVAR NUANCES pour le programme Terres d'Ingré porté par SULLY PROMOTION et VALLOIRE HABITAT (34 logements dont 10 logements sociaux),

Il est rappelé également :

- La tranche 1 est terminée à l'exception du programme VALLOIRE HABITAT du lot A2 qui sera livrée courant 2024,
- Les tranches 2 et 3 sont terminées,
- Le parc central Stéphane Hessel a été transféré en entretien à la Ville en juin 2022,
- La viabilisation de tranche 4 a démarré en février 2022. Les premiers chantiers de maisons ont démarré fin 2022 et se sont poursuivis en 2023. Des premières maisons sont occupées depuis fin décembre 2023.

*Ceci étant exposé,*

Vu l'article L 300-5 du code de l'urbanisme,

Vu l'approbation de la convention publique d'aménagement en Conseil municipal le 27 septembre 2004,

Vu l'approbation du dossier de création de la ZAC en Conseil municipal le 27 septembre 2004,  
Vu l'enquête publique de modification du POS valant PLU qui s'est tenue du 1er au 30 septembre 2005,  
Vu les enquêtes publiques conjointes (Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire) qui se sont tenues du 21 novembre au 30 décembre 2005,  
Vu l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC en Conseil municipal le 29 mai 2006,

Vu l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du 28 juillet 2006,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2011 portant prorogation de la validité de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral du 28 juillet 2006 relative aux travaux de réalisation de la ZAC

Vu la convention publique d'aménagement du 11 octobre 2004,

Vu l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement approuvé par le Conseil Municipal en date du 28 septembre 2010 modifiant le projet et le bilan de l'opération afin de prendre en compte la volonté de la municipalité d'apporter une démarche plus environnementale au projet,

Vu l'avenant n°2 portant clôture de la convention publique d'aménagement approuvé par le Conseil Municipal en date du 25 novembre 2013,

Vu le traité de concession d'aménagement approuvé par le Conseil Municipal du 25 novembre 2013,

Vu l'avenant n°1 au traité de concession approuvé par le Conseil Municipal du 8 novembre 2022,

Vu le CRAC (Compte rendu annuel à la collectivité) transmis par la SEMDO, reçu en mairie le 16 février 2024,

Compte tenu de l'exposé qui précède, et après présentation en Commission Générale du 18 mars 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité concernant l'opération de la ZAC des Jardins du Bourg pour l'année 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

28 MARS 2024

Publication le :

Notification le :

28 MARS 2024  
28 MARS 2024



Le Maire

Christian DUMAS

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

### Paramètres de la transaction :

|   |  |
|---|--|
| Numéro de l'acte :                      | DL_24_044  |
| Objet :                                 | ZAC des Jardins du Bourg : Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) pour l'année 2023 |
| Type de transaction :                   | Transmission d'actes   |
| Date de la décision :                   | 2024-03-27 00:00:00+01   |
| Nature de l'acte :                      | Délibérations  |
| Documents papiers complémentaires :     | NON  |
| Classification matières/sous-matières : | 2.1 - Documents d urbanisme  |
| Identifiant unique :                    | 045-214501694-20240327-DL_24_044-DE  |
| URL d'archivage :                       | Non définie  |
| Notification :                          | Non notifiée   |

### Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier   | Type            | Taille   |
|---|-----------------|----------|
| <b>Enveloppe métier</b><br>Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_044-DE-1-1_0.xml   | text/xml        | 924 o    |
| <b>Document principal (Délibération)</b><br>Nom original : DL.24.044 - ADT - ZAC des Jardins du Bourg - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) pour l'année 2023.pdf<br>Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_044-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 310.3 Ko |

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                       | Message                            |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 28 mars 2024 à 15h34min38s | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 28 mars 2024 à 15h34min40s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 28 mars 2024 à 15h37min11s | Transmis au MI                     |
| Acquittement reçu          | 28 mars 2024 à 15h37min20s | Reçu par le MI le 2024-03-28       |